

L'accompagnement

L'accompagnement est facultatif.

Il a pour but de vous aider à répondre au mieux aux attentes du jury et valoriser au maximum vos compétences au travers la description des actions que vous aurez choisi.

Il s'agit d'une aide méthodologique à la rédaction de la partie 2 (Analyse de l'expérience) de votre dossier.

La durée de cet accompagnement est variable en fonction de l'avancement et de la qualité du dossier présenté (en termes de rédaction, d'analyse et de description des expériences).

Le congé VAE permet d'obtenir une autorisation d'absence de 24 heures pour préparer votre dossier, suivre l'accompagnement et/ou participer aux épreuves de validation (décret n°2002-795 du 3 mai 2002).

Afin de choisir votre accompagnateur, le site de la DRDJSCS Normandie répertorie ceux du territoire normand ayant suivi une formation spécifique à l'accompagnement VAE dans les champs jeunesse et sport.

<http://normandie.drdjcs.gov.fr/spip.php?article277>

Cet accompagnement est payant. Il est important de se renseigner directement auprès des accompagnateurs pour connaître leurs tarifs.

Le financement

Les actions VAE peuvent être financées dans différents cadres...

Plus d'infos sur les financements possibles :

Région Normandie : www.vae.normandie.fr - rubrique «Accompagnement-Financement»

Site vae.gov.fr : www.vae.gov.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html

Plus d'infos sur la VAE dans le champ du Sport et de l'Animation :

Jean-Marie CORLOSQUET, Référent VAE à la DRDJSCS Normandie
02 32 18 15 75 - jean-marie.corlosquet@drdjcs.gov.fr

Réunions d'informations collectives gratuites chaque mois : inscrivez-vous et participez-y !

Toutes les infos, les contacts et les dates à retenir : www.normandie.drdjcs.gov.fr - www.vae.gov.fr

Les Points relais-conseils en Normandie

Département	Ville	Structure	Téléphone
Calvados	BAYEUX	PRC VAE CIO 38 avenue Georges Clémenceau 14400 BAYEUX	02 31 22 46 62
	CAEN	FONGECIF BP 250 - 15 avenue de Cambridge 14209 HEROUVILLE ST CLAIR	02 31 46 26 46
	CAEN 2	PRC VAE MIFE CIDEME - 1 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	02 31 95 33 44
	LISIEUX	PRC VAE CIO CIO de Lisieux, rue Pierre Colombe 14100 LISIEUX	02 31 48 21 50
	VIRE	PRC VAE GIP FCIP 1A rue Georges Fauvel 14500 VIRE	02 31 66 25 50
Manche	AVRANCHES	PRC VAE CIO BP 241 - 1 rue Saint Martin 50302 AVRANCHES	02 33 58 72 66
	COUANCES	PRC VAE AFPA TRANSITIONS 83 avenue de la République 50205 COUANCES	02 31 29 38 00
	CHERBOURG	PRC VAE MEF DU COTENTIN BP 81 - 1 rue d'Anjou 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	02 33 01 64 64
	SAINT-LO	PRC VAE GIP FCIP Lycée Pierre et Marie Curie, BP 40245 377 rue de l'Exode 50015 SAINT LO CEDEX	02 33 05 62 08
Orne	ALENCON	PRC VAE AFPA TRANSITIONS 8 rue Abbé Letacq 61000 ALENCON	02 31 29 38 00
	ARGENTAN	PRC VAE GIP FCIP BP 50170 - 7 rue Saint-Exupéry 61206 ARGENTAN CEDEX	02 32 12 21 66
	L'AIGLE	PRC VAE IRFA 6 rue Paul Gilbert 61300 L'AIGLE	02 33 28 03 30
	MORTAGNE AU PERCHE	PRC VAE IRFA Maison de la Formation, rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	02 33 28 03 30
	FLERS	PRC VAE TRANSITIONS 16 rue Jacques Durmeyer 61100 FLERS	02 33 62 30 80
Seine-Maritime	DIEPPE	119 avenue des Canadiens 76200 DIEPPE	02 35 84 69 56
	ELBEUF	Maison de la Formation et de l'Emploi, 136 rue Petou - BP412 76500 ELBEUF	02 32 96 44 40
	FORGES-LES-EAUX	Place Brévière 76440 FORGES-LES-EAUX	02 35 84 69 56
	LE HAVRE	59 quai de Southampton 76600 LE HAVRE	02 32 74 69 22
	LILLEBONNE	Parc d'Activités du Manoir 76170 LILLEBONNE	02 35 38 19 89
	ROUEN RIVE DROITE	95 allée Alfred Nobel 76230 BOIS-GUILLAUME	02 35 07 95 59
	ROUEN RIVE GAUCHE	18 rue Amiral Cécille 76100 ROUEN	02 35 07 95 59
	LE TREPORT	4 bis rue de la Digue 76470 LE TREPORT	02 35 86 88 59
YVETOT	20 rue Carnot 76190 YVETOT	02 35 95 01 43	
Eure	BERNAY	Maison des associations, 8 rue JP Bréant 27500 BERNAY	02 32 59 76 90
	LES ANDELYS	Rue des Oiseaux 27700 LES ANDELYS	02 32 59 76 90
	LOUVIERS	25 Place de la République 27400 LOUVIERS	02 32 25 06 72
	PONT-AUDEMER	15 rue des Carmes 27500 PONT AUDEMER	02 32 59 76 90
	VAL-DE-REUIL	4 rue du Septentrion 27100 VAL DE REUIL	02 32 59 76 90
	VERNON	24 rue des Ecuries des Gardes 27200 VERNON	02 32 59 76 90
	EVREUX	Route de Louviers 27930 NORMANVILLE	02 32 31 82 25

Réalisation : Mission Communication DRDJSCS Normandie - septembre 2016



DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE NORMANDIE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) SPORT ET ANIMATION

Qu'est ce que la VAE ?

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE est définie dans la loi de modernisation sociale :

«Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... (RNCP)»(article L 6411-1 du code du travail).

La VAE permet à toute personne répondant aux conditions d'accès de valoriser son expérience en obtenant tout ou partie d'un diplôme répertorié au RNCP. Outre la valorisation personnelle, une telle démarche peut permettre par exemple à un éducateur bénévole de professionnaliser son activité.

Pour qui ? Quelles conditions d'accès ?

Que vous soyez salarié ou non, demandeur d'emploi ou bénévole vous pouvez faire une demande de VAE à condition de pouvoir justifier :

>>> d'une expérience continue ou discontinue d'une durée minimale de 2400 heures sur 36 mois cumulés en lien direct avec le diplôme souhaité

>>> cette expérience peut être salariée, non salariée et/ou bénévole

EDITORIAL



LA VAE :
DE NOUVELLES CHANCES
DE REUSSITE ET D'EPANOUISSEMENT
PROFESSIONNELLES

La Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué le droit à la validation des acquis (VAE) de l'expérience dans le but de permettre à chacun de s'inscrire dans un parcours de promotion professionnelle tout au long de la vie.

Quinze ans après, la VAE est désormais devenue un mode d'obtention habituel des diplômes et des certifications des métiers du sport et de l'animation et ceux des secteurs du social et du sanitaire.

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) vise à transformer l'expérience en équivalent formation afin d'obtenir un diplôme. S'engager dans la VAE est un processus de transformation qui se construit chemin faisant et nécessite très souvent un accompagnement.

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Normandie (DRDJSCS), forme et anime depuis plusieurs années un réseau d'accompagnateurs sur l'ensemble du territoire normand qui aident les candidats dans leurs démarches, elle promeut la VAE au sein de jurys dont elle a la responsabilité, un nombre important de dossiers est traité chaque année.

La Direction régionale et départementale collabore avec tous les acteurs de la formation professionnelle pour promouvoir et renforcer cette voie d'accès aux qualifications en Normandie.

Cette plaquette d'information est un nouvel outil qui vise à améliorer le dispositif, définir les contours pour les futurs candidats et renforcer les partenariats.

Sylvie MOUYON-PORTE
Directrice Régionale
et Départementale

Le parcours VAE dans le champ du Sport et de l'Animation

Quelques chiffres 2010-2015 en Normandie... (sources FOROMES-Exploit)

Taux de recevabilité			Répartition des demandes de recevabilités		
Nombre de dossiers déposés	452		Recevabilité Sport	145	41.1 %
Nombre de dossiers recevables	352	77,88 %	Recevabilité Animation	207	58.9 %

Taux de réussite			
Nombre de dossiers présentés devant un jury	207	100 %	
Nombre de validations complètes	120	58 %	82,1 %
Nombre de validations partielles	50	24.2 %	

Sur les 207 candidats ayant présenté un dossier devant un jury normand, 120 candidats ont obtenu une validation totale (58%) et 50 une validation partielle (24.1%), soit un taux de réussite porté à 82.1% en VAE dans le domaine du Sport et de l'Animation en Normandie.

TOP 3 ANIMATION	Dossiers recevables sur 352		Dossiers présentés sur 207		Dossiers reçus avec le diplôme complet sur 120		TOP 3 SPORT	Dossiers recevables sur 352		Dossiers présentés sur 145		Dossiers reçus avec le diplôme complet	
BPJEPS Loisirs Tous publics	95	27 %	54	26.1 %	37	30.8 %	BPJEPS Activités équestres	37	10.5 %	31	15 %	15	12.5 %
DEJEPS Animation sociale et culturelle	47	13 %	17	8.2 %	15	12.5 %	BPJEPS Activités gymniques, de la forme et de la force	32	8.8 %	22	10.6 %	8	6.7 %
BPJEPS Animation sociale	42	11.6 %	24	11.6 %	14	11.7 %	BPJEPS Activités physiques pour tous	17	4.7 %	8	3.9 %	3	2.5 %
		51.6 %		45.9 %		55 %			24 %		29.5 %		21.7 %

1

S'informer et élaborer son projet VAE
Répertorier ses expériences
Définir son projet et remplir le dossier de recevabilité

DRDJSCS
DDCS
Site web DRDJSCS
Point Relais-Conseils

Se renseigner auprès de ces structures pour comprendre la démarche inhérente au parcours de la VAE.
Connaître l'ensemble des choix possibles en matière de certification.

Profiter de cette période pour recenser l'ensemble de vos expériences professionnelles ou bénévoles qui constitueront le cœur de votre dossier.

La DRDJSCS organise des réunions collectives d'information : <http://normandie.drdjcs.gov.fr/spip.php?article1215>

2

Dépôt du dossier 1 (recevabilité)

DRDJSCS
du lieu d'habitation

Le dossier doit être remis en 2 exemplaires à la DRDJSCS de votre lieu d'habitation.

Il doit comporter les pièces attestant de 36 mois d'expérience et 2400h minimum en lien avec le diplôme visé.

Vous pouvez fournir par exemple fiches de paye, fiches de poste, attestations de dirigeants d'associations pour les activités bénévoles...

La DRDJSCS prononce dans un délai de 2 mois la décision de recevabilité. Elle est valable à vie.

3

Conception et rédaction du dossier 2

Accompagnateurs agréées
OPCA
Conseil Régional

Suite à la recevabilité, vous devrez construire le dossier permettant de démontrer vos compétences par la description la plus précise d'expériences concrètes. Ces expériences doivent être directement en lien avec le diplôme demandé. **Un accompagnement est vivement recommandé.** Il est une aide méthodologique qui a pour objectif de vous aider à décrire, analyser, formaliser votre dossier et éventuellement préparer l'entretien. Toutefois l'accompagnement est payant. Des financements sont possibles (voir page suivante). Vous pouvez aussi bénéficier d'un «congé VAE».

4

Dépôt du dossier du dossier 2 (analyse de l'expérience)

DRDJSCS
organisatrice du jury

Ce dossier 2 doit être déposé en 3 exemplaires (dossiers 1 et 2) à la DRDJSCS organisatrice du jury au plus tard deux mois avant la date du jury concerné.

5

Jury final et décisions

DRDJSCS
organisatrice du jury

L'entretien est facultatif. Il peut-être demandé par le candidat lui-même ou par le jury qui vous fera parvenir une convocation. Cet entretien a pour but d'étayer le dossier en précisant certains points. Le jury est souverain quant à sa décision :

>>> Validation totale : le diplôme vous est octroyé

>>> Validation partielle : Le jury vous indique les unités capitalisables qui ont été validées pour 5 ans. Vous disposez de ce délai pour passer les unités manquantes soit à nouveau par la VAE soit une formation correspondant au diplôme visé.

>>> Validation nulle : Vos acquis ne correspondent pas aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par la certification visée.

Profil des candidats

Les personnes entamant une démarche VAE en Normandie sont majoritairement des femmes : 58.8%. Plus de 73% des dossiers recevables émanent de normands ou de normandes entre 30 et 50 ans.

		Candidats recevables		Candidats présentés		Candidats reçus avec le diplôme complet (taux de réussite des candidats présentés)	
Nombre total de candidats		352		207		120 soit 58%	
Sexe	Hommes	145	41.2 %	78	37.7 %	44	21.3 %
	Femmes	207	58.8 %	129	62.3 %	76	36.7 %
Age	moins de 25 ans	3	0.9 %	0	0 %	0	0 %
	25-30	26	7.4 %	12	5.8 %	9	4.3 %
	30-40	129	36.6 %	66	31.9 %	36	14.4 %
	40-50	129	36.6 %	69	33.3 %	40	19.3 %
	supérieur à 50 ans	65	18.5 %	60	29 %	35	16.9 %

Les diplômes accessibles par la VAE

>>> BAPAAAT :

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (niv. 5)

>>> BPJEPS :

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation et du sport (niv. 4)

>>> DEJEPS :

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation et du sport (niv.3)

>>> DESJEPS :

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'éducation et du sport (niv. 2)

>>> Diplôme de l'INSEP (niv.1)

Les listes suivantes de diplômes accessibles par la VAE en Normandie datent de juin 2016, renseignez-vous auprès de la DRDJSCS pour en avoir l'actualisation.

Diplômes SPORTIFS accessibles par la VAE en Normandie

- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)
- >>> Activités Physiques pour tous
- >>> Activités Aquatiques et de la natation
- >>> Activités Equestres
- >>> Activités Gymniques de la Forme et de la Force
- >>> Activités Nautiques
- >>> Activités Sports collectifs
- >>> Activités Pugilistiques
- >>> Basket
- >>> Judo-Jujitsu
- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)
- >>> Judo-Jujitsu
- >>> Natation Course
- >>> Voile
- >>> Perfectionnement sportif équitation
- >>> Perfectionnement sportif tennis
- Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)
- >>> Tennis

Diplômes de l'ANIMATION accessibles par la VAE en Normandie

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAAT)
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)
- >>> Animation Sociale
- >>> Animation Culturelle
- >>> Loisirs Tous Publics
- >>> Education à l'environnement vers un développement durable
- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)
- >>> Animation socio-éducative ou culturelle DPTR
- >>> Animation socio-éducative ou culturelle Animation sociale

- Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)
- >>> Animation socio-éducative ou culturelle direction de structure et de projets